

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3214**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et tourisme option hébergement et environnement touristiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Bretagne Occidentale - Brest Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les professionnels assumant des fonctions dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme maîtrisent la gestion d'un hébergement touristique et conseillent les clients sur les produits touristiques offerts par la région concernée.

Ils sont exploitants de structures d'hébergement (hôtels, gîtes, fermes de séjour, meublés saisonniers...) et agents d'accueil.

Les premiers gèrent et assurent la promotion des établissements dont ils sont propriétaires-exploitants ou gérants salariés. La polyvalence et la disponibilité sont les qualités requises pour encadrer le personnel, accueillir la clientèle et mener conjointement les activités commerciales et de communication nécessaires à la pratique des métiers du tourisme.

Les agents d'accueil reçoivent, orientent et informent les touristes. Ils peuvent, par exemple, organiser des visites guidées ou participer à la fabrication de produits de communication.

Ils travaillent dans le secteur privé ou associatif d'hébergement et dans le secteur public (comités régionaux et départementaux du tourisme, offices du tourisme...).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les principaux débouchés s'inscrivent dans le secteur privé de l'hébergement touristique

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : Directeur d'hôtel

Propriétaire-exploitant de gîtes

Chambres d'hôtes, fermes de séjours, de meublés saisonniers, gérant de résidences touristiques, de campings...

Responsable d'accueil information dans toute structure touristique privée ou publique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes : Enseignements généraux:

Langues (anglais, allemand, espagnol) et interculturalité ; environnement touristique: Histoire de l'art, Géographie du tourisme, patrimoine ; droit et économie touristique

Enseignements pratiques:

Informatique et multimédia ; communication ; techniques de terrain: sorties de terrain, conduite de groupe

Enseignements professionnels:

Création et gestion de l'hébergement touristique ; accueil et animation touristique ; négociation et marketing

### Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-brest.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**